



Kanton Zug

Indemnisation des terres agricoles dans le canton de Zoug

Heinz Tännler, directeur des travaux publics

Sommaire

- Contexte
- Origine de la nouvelle réglementation – intervention parlementaire
- Réaction du Conseil d'État
- Débats au Grand conseil
- Programme d'allègement 2015 - 2018
- Questions

1) Contexte

- Indemnisation pour terres agricoles: 20.--/m²
- Réalisation de divers grands projets, situation:
 - Contournement Cham - Hünenberg
 - Tangente Zoug/Baar
 - Tunnel urbain Zoug
 - Renaturation des eaux
 - Rénovation des digues de la Reuss

2) Origine de la nouvelle réglementation

- Intervention parlementaire:
Motion Rickenbacher du 7 décembre 2007
concernant l'indemnisation des terres agricoles
- Proposition et teneur de la motion

3) Réaction du Conseil d'État

- Élaboration de la décision du Conseil d'État dans le projet
- Motivation du Conseil d'État: participation de l'agriculture à l'utilisation macroéconomique

4) Débats au Grand conseil

- Délibérations de la commission:
 - Commission préparatoire
 - Commission d'économie publique
- Discussions au Grand conseil et vote final

5) Programme d'allègement 2015 - 2018

- Possible annulation de la décision du Grand conseil:
 - Motif: économies
 - Grands projets en cours

6) Questions



Merci beaucoup de votre intérêt